

ANNEXE 2

RAPPORT D'ACTIVITES

Un exemplaire par animation organisée.

Date de l'animation :

1. Nombre de participants

--

2. Description du thème abordé et des objectifs de l'animation

--

3. Méthode pédagogique utilisée

--

4. Personnes ressources intervenues

--

5. Evaluation qualitative

a. au niveau de la dynamique de groupe

--

b. au niveau de la pertinence du thème abordé

--

6. Difficultés rencontrées et moyens à mettre en place pour y faire face

--

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 mars 2004 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des écoles de consommateurs.

Namur, le 18 mars 2004.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

Th. DETIENNE